

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

***Mercredi 23 septembre 2020***

**Compte rendu du Conseil des ministres**

**Ouverture de la campagne de pêche réglementée aux holothuries sur les îles de Kaukura, Taenga et Nihiru**

L’exploitation commerciale des holothuries (*rori*) est encadrée par des mesures de gestion prévues par la délibération de l’Assemblée de la Polynésie française du 22 octobre 2012 et l’arrêté du Conseil des ministres du 25 avril 2013 modifié. En 2019, la pêche aux holothuries a permis d’exporter 11 883 holothuries séchées pour un poids de 2 968 kg et une valeur marchande (FAB) de 24,8 millions Fcfp.

Cette année, deux comités de gestion ont demandé l’ouverture de la pêche aux holothuries dans les îles de Kaukura, Taenga et Nihiru. Ces comités ont pour rôle de recenser les pêcheurs et transformateurs d’holothuries et de les tenir informés des différentes règles de pêche et quotas applicables sur ces îles. Ils prennent également l’engagement d’effectuer le suivi de la pêche sur le terrain, la transformation et les expéditions destinées exclusivement à des commerçants d’holothuries titulaires d’un agrément (2 commerçants agréés à ce jour)

Le Conseil des ministres a autorisé la pêche aux holothuries pour les deux espèces *Actinopyga mauritiana* (*rori papao*) et *Bohadschia argus* (*rori ruahine*) dans ces 3 atolls, jusqu’au 31 octobre 2020, selon des quotas fixés pour chaque lagon et avec des tailles minimales pour chaque espèce à respecter. Une zone de réserve est également mise en place dans chaque île.

Les quotas retenus par le Conseil des ministres ont tenu compte des demandes des comités de gestion, d’une évaluation technique des ressources disponibles mais également des résultats des pêches antérieures et des connaissances existantes. Ainsi, le quota total pour ces îles a été fixé à 11 800 holothuries, toutes espèces confondues.

Pour les habitants des Tuamotu, l’accès à cette ressource marine leur permet de percevoir un complément financier non négligeable notamment dans le contexte actuel difficile. A noter que cette année, aucun quota de pêche n’a été accordé pour les holothuries à mamelles (*rori titi*) suite à leur inscription à l’annexe II de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune etd e flore sauvages menacées d’extinction). Cette annexe II comprend toutes les espèces qui ne sont pas nécessairement menacées d'extinction mais dont le commerce des spécimens doit être réglementé pour éviter une exploitation incompatible avec leur survie.

**Prêt à la Caisse de Prévoyance Sociale**

Comme tout organisme de sécurité sociale gérant un régime par répartition, le modèle économique de la Caisse de prévoyance sociale (CPS) repose sur l’équilibre entre encaissements (cotisations et autres subventions) et décaissements (sous forme de prestations de santé, famille, retraite, handicap, action sociale). Le niveau des encaissements dépend directement de la conjoncture économique et de l’emploi.

Les mesures arrêtées dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire ont impacté de nombreux pans de l’économie polynésienne de sorte que la masse salariale globale a régressé. Les cotisations étant prélevées sur cette masse, leur volume s’est considérablement et rapidement contracté depuis le mois d’avril. Afin de permettre à la Caisse de garantir le versement des prestations, le Pays a décidé de solliciter un emprunt garanti par l’État auprès de l’AFD (Agence française de développement). Ce premier emprunt, rétrocédé en partie à la CPS dans les mêmes conditions que celles appliquées au Pays par l’AFD, sécurise les comptes du régime des salariés, au bénéfice de l’ensemble des Polynésiens.

**Maintien du prix des hydrocarbures au 1er octobre**

Afin de poursuivre les efforts de relance économique, le Conseil des ministres a décidé de maintenir les prix des carburants à leur niveau actuel pour le mois d’octobre 2020.

**Etat d’avancement de la politique publique de l’habitat**

Le Pays fait actuellement face à des défis de taille en matière d’habitat: une population jeune qui rencontre des difficultés pour accéder à un premier logement, des situations de surpeuplement au sein d’un parc de logement non adapté qui génèrent des problématiques intrafamiliales et de voisinage. Malgré les efforts engagés par le Pays dans ce domaine, la production de logements à prix abordable reste faible et ne parvient pas à limiter la hausse des prix du marché.

Le ministre du Logement souhaite apporter des réponses à ces problématiques. La stratégie de la Politique Publique de l’Habitat (PPH) 2020-2030 doit définir les actions à entreprendre pour permettre le développement d’une offre de logement suffisante et adaptée aux besoins, libérer et aménager du foncier, accompagner les jeunes et les ménages modestes vers l’accès à un logement décent, ou encore améliorer les conditions de vie au sein des logements existants.

Un séminaire prospectif de l’habitat est ainsi organisé le 25 septembre, au cours duquel les partenaires et l’ensemble des maires exprimeront les besoins en habitat par archipel. Le diagnostic et les premières orientations seront ensuite validés lors d’un comité de pilotage organisé le mardi 29 septembre.

Cette politique publique de l’habitat viendra ainsi conforter et préciser les orientations définies dans le cadre du Schéma d’Aménagement Général (SAGE), dont elle constitue un pilier opérationnel et aussi une étape cruciale dans le Plan de relance CAP 2025.

**Subvention d’équilibre pour la compagnie Air Tahiti**

Le Pays a accordé une aide financière d’un montant de 450 millions Fcfp, pour compenser une partie du déficit global de la SA Air Tahiti qui permettra de préserver sa pérennité, de sauvegarder ses emplois et de désenclaver les archipels de la Polynésie française.

Cette aide financière sera accordée sous la forme d’une subvention d’équilibre dont les modalités d’octroi et de versement sont prévues par une convention fixant les objectifs et obligations de Air Tahiti en application des dispositions de la loi du Pays du 2 novembre 2017 définissant les conditions et critères d'attribution des aides financières, des avances et prêts et d'octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres que les communes.

L’aide financière accordée permet à Air Tahiti de desservir les destinations déficitaires jusqu’à la fin de l’année courante. A compter du 1er janvier 2021, une délégation de service public de transport aérien interinsulaire sera mise en œuvre.

L’épidémie mondiale de Covid 19, et les conséquences économiques provoquées par l’arrêt brutal des dessertes internationales ont en effet fortement dégradé la situation financière de la compagnie Air Tahiti. Un certain nombre de décisions ont été prises par la direction générale de la compagnie, parmi lesquelles l’arrêt de la desserte de 27 destinations en déficit structurel d’exploitation.

Cette situation ne pouvait laisser le gouvernement indifférent par rapport au sort des populations enclavées et privées d’accès aux services publics de transport, de formation, de santé et de communication, ce qui constitue le principe fondamental de la continuité territoriale.

**Journée Mondiale du Tourisme 2020: tourisme et développement rural**

Chaque année, le 27 septembre est marqué par la célébration de la Journée Mondiale du Tourisme sous l’égide de l’Organisation Mondiale du Tourisme (UNWTO). Cette journée est célébrée partout dans le monde ainsi qu’à Tahiti Et Ses Îles. Compte tenu du contexte sanitaire, il a été décidé de ne pas organiser d’événement particulier mais de marquer cette journée par un projet de remerciement audiovisuel.

Tahiti Tourisme souhaite également rendre hommage à Nancy Ella Hall Rutgers, décédée récemment, dont le père à participer à la promotion de nos îles au travers de son livre qui a inspiré les producteurs hollywoodiens.

Tahiti Tourisme maintient, par ailleurs, les actions d’accueil en faveur des visiteurs des îles, et les comités du tourisme des 5 archipels y contribuent.

Une vidéo rétrospective de la gestion de crise sanitaire en 2020

Le projet consiste en la réalisation d’une vidéo rétrospective de 2 à 3 minutes retraçant chronologiquement les actions menées depuis le début de l’année 2020 dans le cadre de la gestion du Covid-19. Il s’agit pour le message de rappeler à la fois les efforts, les sacrifices, les réussites notamment, que la solidarité polynésienne aura permis de traverser durant cette crise sanitaire. Il s’agit de remercier tous les acteurs du tourisme local, les professionnels de la santé, les visiteurs ainsi que la population qui ont su adopter les mesures d’adaptation avec bienveillance.

Cette vidéo de remerciement sera diffusée sur les 2 chaînes de télévision et relayée sur les réseaux sociaux de Tahiti Tourisme en local comme à l’international via les représentations du Groupement.

L’accueil polynésien, constante invariable du tourisme

Tahiti Tourisme maintient ses actions d’accueil et d’animation comme chaque année à l’occasion de la Journée Mondiale du Tourisme. Les principaux théâtres d’accueil de visiteurs – aéroport de Faa’a, gare maritime de Papeete, seront animés par des orchestres locaux. Des fleurs de tiare emblématique du fenua seront offertes toute au long de la journée. Par ailleurs, partout en Polynésie française, les comités du tourisme sont aussi impliqués puisque qu’ils seront accompagnés dans la mise en place d’actions similaires en faveur de la population et des visiteurs. C’est une journée qui est et doit rester placée sous le signe de la célébration.

Ce sera donc une Journée Mondiale du Tourisme célébrée par toute l’industrie du Tourisme répartie sur les 5 archipels comme sur les 19 marchés émetteurs au travers des représentations de Tahiti Tourisme, en relayant ce message de remerciement et d’espoir. Une célébration dans leurs environnements respectifs, en y maintenant cette touche fleurie, sur des sons et rythmes de la destination.

**Présentation du programme d’élaboration de la stratégie Fariira’a manihini 2025**

L’élaboration de la stratégie de développement touristique "Fariiraa Manihini 2025" s’inscrit dans la continuité de la stratégie 2015-2020 dont le bilan est globalement très satisfaisant, en dépit des graves difficultés occasionnées en 2020 par la crise sanitaire. Toutefois, "Fariiraa Manihini 2025" se démarque sensiblement de la précédente stratégie par l’objectif poursuivi et la méthode employée.

La nouvelle stratégie de développement touristique sera orientée de sorte à développer le tourisme inclusif qui verra une nouvelle répartition territoriale des flux touristiques, en veillant à l’acceptation des populations concernées et bien évidemment au respect des impératifs environnementaux et culturels ainsi qu’à la qualité de vie de tout un chacun.

La méthode est celle de la co-construction. Il s’agit de construire la nouvelle feuille de route en s’efforçant d’y faire adhérer les professionnels, les institutionnels et la population. L’ambition est ainsi de faire participer les forces vives aux travaux de sorte à ce qu’ils s’en approprient le résultat. La mission est constituée de trois grandes étapes: la préparation des outils de consultation, la mobilisation pour la construction de la feuille de route et la consolidation des préconisations qui seront émises.

L’étape de préparation est en voie d’achèvement avec l’élaboration d’une étude de contexte qui, entre autres sujets, dresse l’état des lieux de notre tourisme avec un bilan chiffré de 2015 à 2020 et expose les enjeux à prendre en compte pour bâtir une stratégie dans le sens du tourisme inclusif. Cette étude servira de document de référence pour alimenter la réflexion dans l’étape de la mobilisation. Elle est le fruit des restitutions de 5 groupes de travail dont la composition volontairement hétéroclite a permis des échanges riches et constructifs. Composés de représentants des services et établissements du pays, d’associations, de professionnels de tous horizons, ces groupes de travail ont participé à la première expérimentation du processus de co-construction souhaité dans l’élaboration de la nouvelle stratégie touristique. Les dernières réunions de cadrage tenues avec chacun de ces groupes ont montré que l’objectif d’appropriation des travaux par les participants est globalement atteint.

Il s‘agit de poursuivre la démarche, avec désormais l’étape de la mobilisation. Cette étape doit permettre à tous ceux qui le souhaitent, professionnels ou particuliers, experts et anonymes, collectivités publiques et associations, de s’exprimer sur le tourisme qu’ils souhaitent sur les 5 prochaines années. Pour cela, la mission "Fariiraa Manihini 2025" prévoit de les inciter à engager des débats au travers de chantiers collaboratifs qu’il est prévu de lancer et dynamiser, notamment par la mise en place d’un site internet dédié.

Des déplacements dans les îles, quand cela sera possible, et des visioconférences avec des relais tels que les comités du tourisme, les associations, les professionnels et les municipalités afin qu’ils soient forces de proposition de chantiers collaboratifs ici et là, seront organisés. Des campagnes de communication seront amorcées dans la deuxième quinzaine de septembre puis poursuivies sur le mois d’octobre. Les messages à diffuser insisteront sur le fait que la stratégie touristique à mettre en place déclinera, non seulement des perspectives de développement à 2025 mais aussi, dans des échéances plus rapprochées, un véritable plan de préparation de l’industrie touristique à la reprise économique mondiale.

Dès début octobre, il est attendu qu’un maximum de chantiers collaboratifs soit créé et que le plus grand nombre de personnes possible y participe. A la mi-novembre, le garant médiateur et le coordinateur de la mission feront un point et proposeront une première version de la stratégie de développement touristique "Fariiraa Manihini 2025", dont l’architecture devra traduire le plus fidèlement possible les tendances ressortant des préconisations des chantiers collaboratifs. La validation de cette première version par une commission de cadrage marquera la fin de la première étape de la mission.

**Deuxième édition du concert Tu’iro’o**

Le ministère de la Culture et l’établissement Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture annoncent qu’aura lieu sur To’atā le samedi 10 octobre prochain, à 19h30, la deuxième édition du concert Tu’iro’o, consacré aux artistes polynésiens de renom. Ce nouveau rendez-vous prend des chemins différents, afin de rendre hommage à deux grands noms de la chanson polynésienne : Barthélémy et Coco Mamatui.

Kalou Gooding, Reia Poroi et Antoine Arakino ont répondu présent pour faire revivre les répertoires de ces chanteurs inoubliables. Sous la houlette de Bruno Demougeot, chef d’orchestre talentueux, en solo, duo ou trio, ils emporteront le public pour une nouvelle soirée mémorable.

Afin de rendre accessible cet évènement au plus large public, le tarif a été fixé à 1 500 Fcfp, avec un tarif enfant à 1 000 Fcfp. Un protocole sanitaire strict sera appliqué, avec le port du masque obligatoire et une distance d’un siège entre chaque spectateur, afin d’apprécier le spectacle en toute sécurité. Toutes les informations liées à ces événements seront en ligne sur le site [www.maisondelaculture.pf](http://www.maisondelaculture.pf).

**Santé: octroi de subventions de fonctionnement en faveur de cinq associations**

Sur proposition du ministre de la Santé, le Conseil des ministres a octroyé des subventions de fonctionnement à cinq associations:

* un montant de 250 000 Fcfp en faveur de l’association Papeete Rugby Club pour la mise en œuvre d’actions initiation et de promotion à la pratique du « Touch rugby » au titre de l’exercice 2020 ;
* un montant de 450 000 Fcfp en faveur de l’association Tahiti Judo Discovery pour le programme intitulé « Santé pour nos enfants à Mahina » au titre de l’exercice 2020 ;
* un montant de 300 000 Fcfp en faveur de l’association « Tefana Taekwondo » pour la mise en œuvre du programme intitulé « Taekwondo fitness santé » au titre de l’exercice 2020 ;
* un montant d’1 435 000 Fcfp en faveur de l’association Coopérative scolaire fonds propres de l’école primaire de Maharepa pour la mise en œuvre d’un modèle polynésien d’économie et d’alimentation circulaire ;
* un montant de 781 983 Fcfp en faveur de l’association des Enseignants en Activité Physique Adaptée no Porinetia – E.A.P.A.P pour l’organisation d’activité physique adaptée auprès de public en insuffisance rénale au titre de l’exercice 2020.

**Création d’un comité territorial de l’aide médicale urgente et des transports sanitaires**

Conformément aux dispositions de la délibération de l’Assemblée de Polynésie du 11 février 1999 modifiée, constitue un transport sanitaire, tout transport d’une personne malade, blessée ou parturiente, pour des raisons de soins ou de diagnostic, sur prescription médicale ou en cas d’urgence médicale, effectué à l’aide de moyens de transports spécialement adaptés à cet effet.

En ce sens, l’arrêté du Conseil des ministres du 9 février 2001 fixe les adaptations spécifiques prévues par la délibération pour les véhicules terrestres. Y sont ainsi mentionnées, en annexe, les conditions techniques nécessaires.

Depuis 2002, les conditions techniques des véhicules sanitaires n’ont jamais été révisées ou remises à jour. Or, les normes, mais également les besoins en transports sanitaires ont évolué et se sont renforcés ces dernières années.

Le gouvernement a adopté un arrêté assurant, pour l’essentiel, la mise à jour complète de l’annexe 2 de l’arrêté du Conseil des ministres du 9 février 2001 modifié cela afin de tenir compte des normes récentes en matière d’équipement et de répondre aussi et surtout aux besoins spécifiques en matière de transport sanitaire pour les îles.

**Construction du lycée de Moorea: partenariat entre la Polynésie française et l’AFD pour le financement d’une étude sur la qualité environnementale du bâtiment**

La ministre de l’Education, de la jeunesse et des sports souhaite une élévation générale du niveau des élèves de Polynésie française. Une amélioration sensible du cadre de vie et de travail en établissement est propice à un meilleur apprentissage des élèves, et offre également de meilleures conditions de travail aux personnels que sont notamment les enseignants.

Ainsi, la ministre de l’Education souhaite lancer sa démarche de constitution d’un patrimoine bâti à plus haute qualité environnementale afin de pouvoir répondre à cet objectif, mais également à d’autres objectifs comme limiter l’impact environnemental global des projets du ministère, optimiser les consommations en énergies primaires ou encore une meilleure intégration des projets dans leur environnement.

Le projet du Lycée de Moorea est né de la volonté de créer un lycée d’enseignement général et professionnel sur l’île de Moorea, ce qui n’existe pas pour l’heure sur l’île. Ce lycée sera conçu et construit en intégrant une approche environnementale au sein de son programme technique détaillé.

Le ministère de l’Education a ainsi pour objectif que cet établissement soit conforme dès son ouverture à la future réglementation thermique du Pays, favorise la mise en place des énergies renouvelables, améliore le confort global des utilisateurs, améliore la qualité des matériaux mis en œuvre et la protection solaire, en isolant les ouvrages afin de diminuer les coûts de fonctionnement, tout en faisant en sorte que du bois local issu de la forêt de pin du domaine d’Opunohu soit utilisé pour sa construction.

L’Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l’Agence française de Développement (AFD), ont été sollicitées et ont favorablement répondu à la demande de participation au financement de ce type de mission novateur dans le monde de la construction en Polynésie française. Avec l’accord du Haut-commissariat de la République en Polynésie française et la validation de la Direction Générale des Outre-mer (DGOM), l’AFD consent au ministère de l’Education, de la jeunesse et des sports une contribution financière via le Fonds d’AMO équivalent Fonds Vert pour le Pacifique pour cofinancer une étude sur le sujet.

La convention prévue a ainsi pour objectif de définir les modalités de partenariat entre l’AFD et la Polynésie française pour le financement d’une étude sur la qualité environnementale du bâtiment dans le cadre du projet de construction du lycée de Moorea. Il est notamment prévu que l’AFD accompagne le financement de la mission à hauteur de 35% du montant total hors taxes du marché, dans la limite de 8 412 888 Fcfp HT. La signature de cette convention conclura la mise en application de cette démarche novatrice, au service de la construction d’un établissement modèle et pilote pour les années à venir.

**Début des ateliers pilotes d’éducation à la non violence et à la paix**

Suite à la présentation du Plan pour la paix que faite l’année dernière, des ateliers pilotes d’éducation à la non violence et à la paix vont être mis en oeuvre.

Ils seront proposés à des publics variés de façon à assurer une mixité sociale concourrant à la cohésion sociale et à la prévention de la marginalisation. Ces outils et ces opportunités de transformation doivent atteindre tous les niveaux de la société pour parvenir à l’objectif d’une population sereine, bien physiquement et psychiquement. Ainsi, chaque polynésienne et polynésien pourra contribuer de façon responsable à la vie d’une société solidement ancrée dans son identité et ses valeurs.

Sur les trois premiers mois, seulement, de l’année 2020, 690 personnes ont été victimes de violences non crapuleuses, 497 dans le cadre familial. Des situations de colère, de jalousie, d’incompréhension, d’intolérance sur fond d’excès d’alcool et de trafic de stupéfiants sont régulièrement observées. Il y a donc matière à travailler « l’humain » pour agir à la source de ces violences. Cela a mené le ministère de la Famille à concevoir une stratégie de prévention. La paix dans les relations est précieuse et elle se construit dès le plus jeune âge, dans la mutualité et la confiance. Le ministère de la Famille entend ainsi contribuer à redonner des repères aux femmes, aux hommes et aux enfants de notre Pays.

Depuis des décennies, des outils sont développés à travers le monde pour accompagner les personnes vers des relations pacifiées et constructives. Il s’agit de permettre à chacune et chacun d’y avoir accès et d’être mieux outillé pour prendre sa place et apporter sa contribution particulière à la vie de la société.

Ces ateliers d’éducation à la paix débuteront le 30 septembre et se dérouleront jusqu’au mois de décembre sur un total 42h. Ils seront animés par une entreprise locale de médiation et bénéficieront à deux groupes de quinze personnes. Une rencontre préalable a été planifiée entre la DSFE, le ministère de Famille et le centre de médiation afin de préciser les critères d’évaluation qui seront utilisés pour mesurer l’atteinte des objectifs. Il s’agit d’une première étape de sensibilisation dont les résultats attendus sont une meilleure gestion des émotions et des conflits.

-o-o-o-o-o-